



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transport de voyageurs

Question écrite n° 119265

Texte de la question

M. Louis Giscard d'Estaing souhaite attirer l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la situation particulière des entreprises de transport par autocar. Alors que la conjoncture semble peu favorable à l'emploi des jeunes, la Fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV) demande la mise en oeuvre d'une mesure allant dans le sens d'une qualification précoce des professionnels, et va donc dans le sens d'un marché de l'emploi plus favorable aux jeunes générations. Elle demande en effet l'abaissement à dix-huit ans de l'âge d'accès aux métiers de la conduite. Il semblerait que, après un engagement du Gouvernement en faveur d'une telle mesure, la mise en oeuvre de cette dernière se voit retardée, voire remise en cause. Face à cette situation, il souhaiterait savoir quelle est la raison de ce retard et demande que la mise en place d'une telle mesure soit rapide.

Données clés

Auteur : [M. Louis Giscard d'Estaing](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119265

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2071